

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 24
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-trois mars à dix-huit heures

Date de convocation
Le 16 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 16 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. LOUIS DRIEY A MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, M. PASCAL CROZET A M. VINCENT FAURE

ABSENTS : MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline JOURDAIN

Délibération
n°2023-027

Rapporteur : M. Julien MERLE

Création d'un emploi
d'adjoint administratif
principal 1^{ère} classe
/ APPROBATION

Le rapporteur expose :

En vue d'assurer le bon fonctionnement des services intercommunaux, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe territorial titulaire à temps complet, recruté par voie de mutation, pour occuper l'emploi d'agent comptable à compter du 1^{er} mai 2023.

Il est précisé que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice qu'il détient dans sa collectivité actuelle, à savoir indice brut 430, indice majoré 380, et affilié à la CNRACL.

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20230323-DEL2023_027-DE

Le conseil délibère,

Approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe territorial titulaire à temps complet, recruté par voie de mutation pour occuper l'emploi d'agent comptable, à compter du 1^{er} mai 2023,

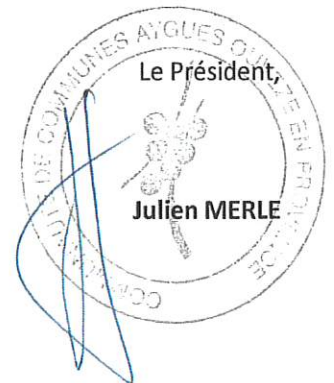

**Délibération
n°2023-027
Création d'un emploi
d'adjoint administratif
principal 1^{ère} classe
/ APPROBATION**

Dit que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif principal 2023, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement,

Précise que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice qu'il détient dans sa collectivité actuelle, à savoir indice brut 430, indice majoré 380, et affilié à la CNRACL.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/03/2023
Et notification
Du: 28/03/2023